



Syndicat National Alliance
des Personnels Administratifs Techniques
Scientifiques et Infirmiers
Tél : 01.55.34.33.20 - Fax : 01.44.82.07.97
Email : snapatsi@cegetel.net
site internet : <http://snapatsi75.free.fr>

BULLETIN N°57 - OCTOBRE 2006

Le 23 NOVEMBRE 2006

**VOUS ETES
TOUTES ET TOUS
CONCERNES !**

**SYNDIQUES
OU NON SYNDIQUES !**

FAITES LE BON CHOIX

VOUS SOUHAITEZ ?

- que les choses évoluent véritablement ?
- que l'on s'occupe de votre carrière et de vos conditions de travail ?
- trouver un partenaire sur qui compter pour vous représenter en CAP ?

ALLIANCE SNAPATSI vous propose cette alternative

REFORME OU EN EST-ON ?

L'administration a établi un premier bilan, au 1er octobre 2006, de la réforme des corps et carrières. A l'origine de cette réforme, le protocole d'accord qui a été signé, rappelons le, par toutes les organisations syndicales de personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Les points suivants y sont inscrits :

- fusion des personnels administratifs,
- substitution des personnels actifs par des personnels administratifs
- poursuite de la revalorisation indemnitaire
- augmentation du nombre de postes NBI et redéfinition des postes

Force est de constater que depuis le 17 juin 2004, date de la signature du protocole, de nombreuses revendications n'ont pas été satisfaites. Pourquoi ?

En 1995, année de grande réforme pour la Police et époque où une seule force syndicale siégeait face à l'administration (le SNIPAT), dont les dirigeants n'ont pas su ou n'ont pas voulu envisager des réformes de fond, ne gérant que leurs intérêts personnels par la seule création du corps des Attachés de Police.

Aujourd'hui, les mêmes ressortent leurs vieilles revendications, en l'occurrence un statut spécial, dont les personnels administratifs ne veulent pas.

Comment ce syndicat ose t-il faire croire aux collègues qu'un statut spécial est possible alors qu'il a signé le protocole actant la fusion des personnels administratifs ?

Comment ce même syndicat, qui « reste dans sa logique et va jusqu'au bout de sa détermination en votant contre les textes relatifs à la fusion présentés en comité technique paritaire central puis comité technique paritaire ministériel » (voir notre tract) peut-il se faire représenter lors de la commission des statuts de la Fonction Publique (instance suprême) par l'UNSA fonctionnaires qui, ELLE, VOTE POUR LES TEXTES de la fusion et par la même, le désavoue.

Quelle est sa logique ?

Vous êtes très nombreux à nous signaler son inertie face à l'administration concernant les dossiers de fond et individuels. Aujourd'hui, grâce au scrutin, vous avez la possibilité d'agir ...

Dites STOP aux magouilles syndicales, au terrorisme syndical dont use et abuse ce syndicat !!!

C'est dans ce contexte confus que la réforme n'a pu avancer ...

Vous seuls avez le pouvoir de prendre les choses en main et d'agir par votre vote le 23 novembre.

FUSION DES CORPS ADMINISTRATIFS

Entérinée par le protocole d'accord du 17 juin 2004 **signé par tous les syndicats administratifs**, effective au 1er janvier 2010 pour les catégories C et B, la fusion concernera la Police Nationale, l'Administration Centrale, les Préfectures et le Ministère de l'Outre Mer.

Alliance SNAPATSI négocie pour :

- la création d'une spécificité Police
- des évolutions statutaires (indemnitaire)
- des mesures de requalification et de repyramidage (avancements)
- la gestion personnalisée des carrières
- un renforcement et une adaptation de l'offre de formation.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE BIEN VOTER LE 23 NOVEMBRE 2006 ?

Vous élirez des collègues qui vous représenteront dans les instances suivantes :

- Commission Administrative Paritaire Locale -

C'est une instance paritaire (1 par SGAP et 1 pour les corps suivants : agent, adjoint, secrétaire administratif, AST, ASPTS), qui prépare les travaux des CAP Nationales. Elle est la 1ère commission à étudier et à délibérer sur les cas individuels.

Elle émet un avis sur les points suivants : titularisations, mutations et permutations locales, avancements, disponibilités et temps partiels, révisions de notation, discipline, commission de réforme.

- Commission Administrative Paritaire Nationale -

Il n'existe qu'une seule CAPN par corps. Elle statue sur les titularisations (pour les corps qui n'ont pas de CAPL), les mutations et permutations nationales, les mutations dérogatoires, les avancements, les disponibilités et temps partiels, les révisions de notation, la discipline.

- Comité Technique Paritaire -

Y sont évoquées les modifications relatives à l'organisation des services, des horaires ... Il existe un CTPD par département. Puis un CTP Central. Enfin un CTP Ministériel.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le 23 novembre 2006, vous ne serez pas sur votre poste de travail pour cause de stage, congés, maladie, congés maternité ou parental, détachement ... vous avez la possibilité de voter par correspondance.

Adressez une demande, par rapport, au Préfet de SGAP, sous couvert de la voie hiérarchique.

Le matériel électoral sera transmis à votre domicile.

Tenez compte des délais postaux pour adresser votre vote.

Les syndicats SNIPAT et OBJECTIFS ont dit :

OUI A LA FUSION
DES SYNDICATS

En effet, après une scission vieille de plus de 10 ans, leurs dirigeants ont décidé de se regrouper pour présenter des listes uniques sous la bannière SNIPAT.

Les adhérents et délégués objectifs ont été « bradés » pour mettre en place une politique syndicale préservant quelques intérêts particuliers dans des bureaux nationaux.

ADIEU OBJECTIFS, VIVE LE SNIPAT

Les adhérents apprécieront d'avoir été consultés !!!!!

MUTATIONS DES CATEGORIES B ET C PERSONNELS ADMINISTRATIFS NOUVELLE INSTRUCTION – NOUVEAUX IMPRIMES

La nouvelle instruction concernant les mutations des personnels administratifs de catégorie C et B a été diffusée, par l'administration, le 23 octobre 2006.

Quelques modifications ont été apportées par rapport à la précédente instruction (10 mai 2001).

De nouveaux imprimés sont donc disponibles pour les mutations et les réintégrations.

Un calendrier prévisionnel des CAP a été établi :

- CAP Locales (mutation dans un même SGAP) Début mars
- CAP DOM-TOM Agents / Adjoints Fin mars / début avril (résultats fin avril/début mai)
- CAPN DOM-TOM SA Fin avril
- CAPN Métropole 1ère quinzaine de mai (résultats fin / début juin)

N'oubliez pas de nous transmettre un double de votre demande.

MUTATIONS AGENTS ADJOINTS 2007

Dans le cadre de l'instruction relative au mouvement général 2007, le SNAPATSI a demandé la diffusion d'un télégramme mentionnant les villes déficitaires.

Diffusion le 23 octobre 2006 du TG 430 relatif aux villes déficitaires en personnel administratif.

Le SNAPATSI a obtenu !

**1 POINT D'INDICE
AU 1er NOVEMBRE 2006**

*Décret n° 2006-1283 du 19 octobre 2006
(JO du 20/10/2006)*

RETROUVEZ LES ACTUALITES SYNDICALES

<http://snapatsi75.free.fr>

SOCIAL : LE COMPTE N'Y EST PAS !

L'augmentation du budget de 50% pour l'action sociale interministérielle en 2007 ne couvrira pas les attentes ni les espérances des fonctionnaires :

- Doublement des crédits affectés au chèque emploi service universel (CESU) pour la garde des enfants, seulement et pas pour des emplois à domicile diversifiés comme dans le privé, quand on promet les services !
- Augmentation de 20% du budget, consacré aux chèques vacances avec plafonds maintenus, écartant les moyens revenus du bénéfice de cette mesure.
- Développement de l'aide à l'installation des personnels sur la France entière, sans annonce du Locapass, ni du chèque transport.
- Accroissement des prestations en faveur des retraités (aide à domicile) sans détail ni calendrier précis
- Les sommes affectées à la mise aux normes des restaurants inter administratifs sont multipliées par cinq, mais toujours pas de chèque restaurant pour les exclus de la restauration interministérielle.
- Et toujours rien du côté de la prise en charge individualisée pour la protection complémentaire mutualiste.

Le social dans la fonction publique est encore à la traîne, n'en déplaise aux signataires de l'accord historique (UNSA, CFDT et CFTC) ! D'aucuns se satisfont de peu ... les fonctionnaires apprécieront.

EDITION SNAPATSI
6, rue Bachaumont 75002 PARIS
Directeur publication: MC. HARDY
Rédacteur en chef : N.MAKARSKI